

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLENAY**

**Séance du vendredi 27 mars 2026**

Nombre de Conseillers  
Afférents au Conseil : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

Date de la convocation :  
23 mars 2026

Date d'affichage :  
23 mars 2026

**Présents** : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Romane DEPARDAY, Marina DUPUY, Nadia MARDON, Isabelle MICHARD, Nalia MICHOUX Evelyne MILLEREUX, Messieurs Michel CANTENEUR, Laurent GERMAIN, Cyril JOUNEAU, Julien JOURDAINE, Philippe LEVIEUX, Jean-Michel MARTINAT, Benjamin RONDIER.

**Secrétaire de séance** : Cyril JOUNEAU

**DELIBERATION N° 2026-19**

**Objet : Elections des délégués au sein du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18)**

Le Maire expose :

Le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18) est administré par un Comité syndical, organe délibérant qui est composé de délégués élus par les Conseils Municipaux des communes membres.

Le mandat des délégués est lié à celui du Conseil Municipal de la commune dont ils sont issus. En application de l'article L.5211-8 du CGCT, ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant du Syndicat suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Par conséquent, les élections municipales entraînent le renouvellement des instances du SDE18

Conformément à l'article L.5211-7, il convient de procéder à l'élection de nos délégués qui représenteront notre commune au sein du **Comité syndical du SDE18**.

L'élection des délégués pour le SDE18 doit intervenir avant la date d'installation de l'organe délibérant du SDE18.

Selon l'**article 18 des statuts modifiés du SDE18**, le nombre de délégués est déterminé par la strate de population de la collectivité :

- **Moins de 5 000 habitants** : 1 délégué titulaire.
- **De 5 000 à 20 000 habitants** : 2 délégués titulaires.
- **Plus de 20 000 habitants** : 3 délégués titulaires.
- *Possibilité de désigner un nombre équivalent de délégués suppléants.*

Compte tenu de la population de notre collectivité (soit **708** habitants), il vous est proposé de désigner **1** délégué titulaire et **1** suppléant.

Le choix des délégués peut porter uniquement sur l'un des membres du Conseil Municipal en application de l'article L.5711-1 du CGCT.

L'élection ne peut s'effectuer que de manière uninominale. Les délégués sont élus au scrutin secret, sauf à ce que le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués conformément à l'article L.5211-7 1<sup>o</sup> alinéa 2 du CGCT.

Diffusion sur le site internet de la commune <http://www.mairie-vallenay.fr> le :

Le Conseil Municipal de Vallenay, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé de ne pas procéder au scrutin secret par 15 voix "POUR" ;

Ils sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative des suffrages exprimés au troisième tour. La parité ne s'applique pas.

Aussi, il est rappelé que seuls les délégués titulaires pourront se porter candidats aux postes de vice-présidents lors de l'installation du Bureau syndical du SDE18.

Considérant que les candidats doivent respecter les conditions d'éligibilité définies à l'article L.5211-7 II du CGCT et ne pas rentrer dans l'un des cas d'inéligibilité et/ou d'incompatibilités prévus par ce même article, ni être un agent employé par le SDE18 ou une de ses communes membres ;

Considérant que les candidats ne doivent pas être dans une situation de prise illégale d'intérêts telle que définie par l'article 432-12 du code pénal ; Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5711-1 ;

Vu le Code Électoral et notamment ses articles L. 44 à L. 45-1, L. 228 à L. 237-1 et L. 239 ;

Vu le Code Pénal et notamment son article 432-12 ;

### **Election du 1<sup>er</sup> délégué titulaire :1<sup>er</sup> tour**

Le Maire demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître. Il enregistre 1 candidature :

Monsieur Jean-Michel MARTINAT

Il est demandé au membre du Conseil Municipal de procéder aux opérations de vote pour le 1er délégué titulaire.

A obtenu :

Monsieur Jean-Michel MARTINAT : 15 voix

Monsieur Jean-Michel MARTINAT, ayant obtenu la majorité requise, est proclamé délégué titulaire du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18).

### **Election du 1<sup>er</sup> délégué suppléant :1<sup>er</sup> tour**

Le Maire demande aux candidats délégués suppléants de bien vouloir se faire connaître. Il enregistre 1 candidature :

Monsieur Philippe LEVIEUX

Il est demandé au membre du Conseil Municipal de procéder aux opérations de vote pour le 1er délégué suppléant.

A obtenu :

Monsieur Philippe LEVIEUX : 15 voix

Monsieur Philippe LEVIEUX, ayant obtenu la majorité requise, est proclamé délégué suppléant du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18).

Pour extrait certifié conforme,  
Vallenay, le 27 mars 2026

Le secrétaire de séance  
Cyril JOUNEAU



Le Maire,  
Marna DUPUY

